

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 décembre 2021**

**Le quinze décembre deux mille vingt et un à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis à la Mairie les membres du Conseil municipal de Mazères-Lezons.**

**Présents :** Monique SEMAVOINE, Roger PÉDEFLOUS, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Michel BILLE, Bruno VERMESSE, Joaquim COSTA, Valérie CASENAVE dit MILHET, Thierry ANNETTE, Céline LACOSTE, Frédéric LESCUDÉ, Jennifer DARRAGON, Philippe GLORIEUX, Michaël BARAFFE, Julie CHAMPAGNE.

**Procurations :** Anne CHAUVANCY à Francis LANDES, Maryline PEYROULET à Nicole BILHOU, Patxi ÉLICECHE à Thierry ANNETTE.

En préambule, Madame le Maire présente les deux jeunes volontaires recrutées dans le cadre du Service civique en vue de la création du Conseil Municipal des Enfants, et présentes ce soir au Conseil municipal.

Elle ouvre ensuite la séance, procède à l'appel, s'assure que le quorum est atteint et propose de désigner M. Joaquim COSTA comme secrétaire de séance.

Elle soumet à approbation du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2021. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Elle rend ensuite compte des décisions prises depuis le 18 octobre 2021 en vertu des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal en vertu de l'article L.2212-22.

- Décision de location de l'appartement communal sis 10 rue Jules Ferry à compter du 8 novembre 2021 pour un loyer mensuel de 712 euros ;
- Attribution du marché de pacification de l'avenue du Général de Gaulle pour un montant de 598 871,02 euros comme suit :
  - Lot n°1 VRD à l'entreprise REY-BETBEDER pour un montant de 533 960,55 € HT ;
  - Lot n°2 Mobilier et signalisation à l'entreprise SIGNATURE pour 49 411,52 € HT ;
  - Lot n°3 Espaces verts à l'entreprise GUILHEM pour 15 499.25 € HT.

Soit une économie de 102 158,98 € HT par rapport aux prévisions.

Le Conseil municipal examine ensuite l'ordre du jour.

### **Coupe de bois 2021/2022:**

Le Conseil municipal organise la coupe de bois pour l'année 2021/2022. Dix lots ont été constitués et seront vendus exclusivement aux administrés qui en feront la demande, au prix unitaire de 25 euros le lot. (unanimité)

### **Bourse communale d'enseignement supérieur – année universitaire 2021/2022 :**

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de délibération qui propose de reconduire pour l'année universitaire 2021/2022 la bourse communale d'étude pour un montant de 110 euros à tous les étudiants Mazérois qui bénéficieront d'une bourse départementale d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021/2022.

Madame le Maire donne ensuite la parole à la minorité qui souhaite amender le texte en proposant une augmentation de l'aide communale à 130 €.

Madame le Maire rappelle que la Commune est déjà intervenue cette année en versant une aide exceptionnelle de 200 € à tous les étudiants Mazérois, sans aucune condition de ressources, pour les soutenir en pleine crise sanitaire. Cette mesure a bénéficié à 35 étudiants. Aussi, elle propose de maintenir la bourse à 110 € pour cette année universitaire.

Invité à se prononcer et après en avoir débattu, le Conseil municipal :

- Rejette l'amendement de la minorité par 16 voix contre et 3 voix pour.
- Adopte la délibération dans sa forme originale à l'unanimité.

### **Ouverture dominicale des commerces :**

Le Conseil municipal approuve les propositions de dates adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'année 2022. Il émet par anticipation un avis favorable aux demandes d'ouvertures des commerces Mazérois qui seraient formulées dans le courant de l'année sur l'une des dates arrêtées dans ce calendrier. (Unanimité)

### **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2022 dans l'attente du vote du budget primitif :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le Conseil municipal autorise Mme le maire à engager les dépenses d'investissements 2022 à hauteur de 460 836 €, en deçà du plafond légal de 25% représenté par les crédits budgétés sur les comptes 20, 21 et 23 du budget 2021. (Unanimité)

### **Demande de subvention complémentaire de l'association de parents d'élèves :**

Le Conseil municipal examine la demande de subvention complémentaire de 200 € formulée par l'association des parents d'élèves en complément des 800 € octroyés en début d'année, conformément à la clause de revoyure prévue par la Commune. Au vu de la situation comptable de l'association et des efforts réalisés par l'association pour organiser des manifestations malgré les contraintes de la crise sanitaire, le Conseil municipal décide de lui octroyer le complément de subvention pour un montant de 200 €. (Unanimité)

### **Demande de subvention complémentaire du Centre social « Cap'de Tout » :**

Le Conseil municipal examine la demande de subvention complémentaire de 8 200 € formulée par le Centre social en complément des 32 800 € octroyés en début d'année, conformément à la clause de revoyure prévue par la Commune.

Le Conseil municipal rappelle combien la Commune est attachée au Centre social et combien cet attachement est prouvé au travers d'une aide annuelle au fonctionnement de 71 000 €.

Il rappelle également que la Commune va investir 500 000 € HT pour le chantier prévu en 2022 de réhabilitation et de modernisation des locaux pour améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers.

Il s'inquiète toutefois, au vu des documents comptables communiqués par l'association, de l'évolution des dépenses en personnel qui dépassent les réalisations 2020 de +13,41%, alors même que le budget prévisionnel prévoyait déjà un déficit global supérieur à 20 000 €.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal décide de verser le complément de subvention d'un montant de 8 200 € inscrit au budget primitif 2021 tout en exprimant son inquiétude sur cette gestion qui lui semble imprudente.

(Unanimité – 4 abstentions : Bruno Vermesse, Nicole Dufau, Anne Chauvancy, Valérie Casenave dit Milhet).

## **Mise en accessibilité des bâtiments communaux – dossiers de demandes d'autorisations :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant la mise en accessibilité, en établissant les dossiers de demande d'autorisation de travaux concernant la mise en accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés.

Après avoir consulté ces dossiers, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les dossiers de demande d'autorisation de travaux, de demande de dérogation et de déclaration préalable concernant la mise en accessibilité de ces établissements et autorise le Maire à déposer l'ensemble de ces dossiers auprès des services de l'État. (Unanimité)

Madame le Maire remercie Mr Roger PEDEFLOUS, 1er adjoint, pour son investissement dans ce dossier.

## **Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SMBGP pour une étude hydraulique sur le ruisseau Loulié :**

Le Maire décide au dernier moment de retirer ce dossier inscrit à l'ordre du jour afin de prendre un temps de réflexion supplémentaire pour son étude et son analyse.

La séance est levée à 21h00.